

## Conditions Générales à toutes les Formations ...

### **L'accès aux formations :**

- Chaque personne désirant suivre une formation à l'école ZEN PLUS doit envoyer un courrier ou courriel ou/et convenir d'un entretien individuel de motivation à suivre la formation et d'évoquer son projet professionnel s'il y a lieu.
- Une fois le courrier de motivation ou/et l'entretien individuel réalisé, ZEN PLUS envoie au futur stagiaire le programme complet de la formation, la convention, le devis correspondant au type de formation choisie et le règlement intérieur.
- Toute demande singulière est prise en compte et pourra être adaptée dans la mesure du possible. Ce sera alors spécifié dans le contrat et un programme personnalisés.
- L'engagement à suivre une formation est officiel 10 jours après la signature et paraphes du stagiaire et de Zen Plus sur tous les documents en deux exemplaires, dont l'un est conservé par le stagiaire et l'autre par Zen Plus.
- Si le stagiaire souhaite se rétracter dans ce délai de 10 jours, Il en informe ZEN PLUS par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.
- Une caution de 30%, du montant global de l'action de formation concernée, en chèque à l'ordre de ZEN PLUS est requise à la première session afin d'assurer l'engagement du stagiaire à la totalité des sessions de l'actions de formation concernée. Ce chèque est encaissé uniquement en cas de non présence totale ou partielle injustifiée ou injustifiable, à une ou plusieurs sessions avec absence de règlement de la ou des sessions manquées. La restitution de ce chèque est effectuée à la dernière session du cursus.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure reconnue, le contrat de Formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues de leur valeur au présent contrat.
- En cas d'annulation d'une action de formation de la formation du fait de ZEN PLUS, aucun règlement ne sera requis au stagiaire. ZEN PLUS s'engage à fournir le contenu écrit de l'action de formation annulée ainsi que les supports pédagogiques correspondants.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de ZEN PLUS, aucun règlement ne sera requis au stagiaire concernant les actions de formation restantes. ZEN PLUS s'engage à fournir le contenu écrit des actions de formation restantes ainsi que les supports pédagogiques correspondants.
- En cas de report d'une action de formation en accord avec ZEN PLUS et le stagiaire, ce dernier acquitte le montant de la formation à la nouvelle date de la session.
- Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, une action en justice sera seule compétente pour régler le litige.

### **Informations pratiques sur les formations :**

- Le groupe de travail constitué est limité à six stagiaires, gage de qualité de la formation sur le plan théorique et pratique, et nécessaire à la personnalisation de la formation.
- Les formations s'effectuent dans les locaux de ZEN PLUS, 13 rue Verniquet à Paris 17<sup>e</sup>
- Tout le matériel pédagogique nécessaire à une formation de qualité : tableau blanc avec feutres, vidéo projecteur, documents destinés aux stagiaires, feuille de présence.
- Tout le matériel technique indispensable à la partie pratique de la formation : futons, tatamis, chaise ergonomique, vêtements de pratique si besoin, coussins, couvertures.

## ... ZEN PLUS : Conditions Générales à toutes les Formations

### **Informations pratiques sur les formations (suite) :**

- Tout le matériel technique indispensable à la partie pratique de la formation : futons, tatamis, chaise ergonomique, vêtements de pratique si besoin, coussins, couvertures.
- Tout le confort du lieu de formation au service et au confort du stagiaire : cuisine équipée avec tout l'électroménager, cabinet de toilette avec douche, lavabo et wc, un hall d'accueil, une pièce pour se changer respectant l'intimité, une salle pour la théorie et la pratique avec tables chaises et futons canapés.

### **Déroulé d'une journée de formation :**

- Chaque session pour une journée de formation est de 8h (9h-13h, 14h-18h). Sauf pour la formation Do In (1/2 journée de 4h, soit le matin ou l'après-midi).
- Un espace temps est réservé à la validation des acquis théorique et pratique par le formateur, pour la cohésion du groupe et la personnalisation de la formation.
- Une session de formation est rythmée de théories, de démonstrations et de pratiques supervisées et corrigées.
- Le déjeuner peut être pris sur le lieu de la formation ou à l'extérieur.
- Le stagiaire signe la feuille de présence avant de déjeuner et à l'issue de la session de l'après-midi.
- A chaque session de l'action de formation concernée, le stagiaire s'engage à acquitter le montant correspondant à celle-ci le jour même de la formation (règlement par chèque à l'ordre de ZEN PLUS ou en espèces). Une facture globale est envoyée à l'issue de la dernière session d'actions de formation.

### **La fin de la formation :**

- A l'issue de chaque cursus de formation, le stagiaire reçoit une attestation certifiant sa participation à hauteur du nombre d'heures de sa présence aux actions de formation.
- Le stagiaire ayant suivi la totalité des cursus de chacune des formations a la possibilité de participer à l'évaluation globale théorique et pratique correspondant à la formation suivie. Celle-ci est organisée, réalisée et contrôlée par ZEN PLUS. En cas de succès à cette évaluation, le stagiaire reçoit un Certificat Professionnel correspondant à l'intitulé de la formation suivie, délivré par ZEN PLUS et attesté par le Syndicat National de Shiatsu Professionnel. En cas d'échec à l'évaluation, l'élève peut établir une demande écrite pour participer à la prochaine évaluation organisée par ZEN PLUS avec possibilité de participer à des sessions déjà vues, comme cela est spécifié dans la convention.
- A la réception de son certificat de praticien, le stagiaire 1 mois pour adhérer au SNSP pour au moins 1 an et envoyer avec le chèque d'adhésion un justificatif d'assurance professionnelle.

ZEN PLUS

13, rue Verniquet

75017 PARIS

Mobile : 06 64 16 11 47

[www.zen-plus.fr](http://www.zen-plus.fr)

E-mail : [jill\\_shiatsu@hotmail.fr](mailto:jill_shiatsu@hotmail.fr)

Siret 50334061400034

N° de déclaration d'activité 11770563977